suivre également l'activité?

Où dois-je me rendre pour une visite ou une activité aux châteaux de Trianon? Où se restaurer? Comment puis-je obtenir un audioguide? Quelques points importants de règlement Je souhaite faire une visite sans médiateur des châteaux de Versailles et de Trianon Les poussettes sont-elles acceptées à l'intérieur du Château? Où sont les toilettes et les tables à langer? Je souhaite suivre une activité à Versailles ou à Trianon Comment présenter le château de Versailles aux enfants ? Existe-t-il des livrets-jeux à faire avec eux? Où dois-je me rendre pour une visite ou une activité au château de Versailles? Pour une visite sans médiateur du château de Versailles : Rendez-vous muni de vos billets à l'entrée A.

Attention : les billets réservés en ligne ne permettent pas un accès coupe-file.

Pour une activité avec un médiateur du château de Versailles :

Si vous n'avez pas réservé vos billets à l'avance, rendez-vous à la billetterie dans l'Aile des

Ministres Nord.

Pour retrouver votre médiateur, rendez-vous à l'entrée des visites guidées dans l'Aile des Ministres Nord, muni de votre billet de réservation.

Une fois l'activité famille terminée, avons-nous accès au circuit de visite sans médiateur et aux Jardins? Puis-je privatiser une activité pour ma famille ? Avons-nous accès à une consigne pour déposer nos affaires ? Sommes-nous autorisés à prendre des photos dans le Château? Que faire si je perds un enfant? Les activités famille qui se déroulent dans les Jardins sont-elles maintenues en cas de pluie ? A qui dois-je m'adresser pour obtenir des renseignements sur l'accès au Château pour des personnes en situation de handicap ou en mobilité réduite temporaire ?